



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 300'000.- et budgétaire supplémentaire de Fr. 220'000.- relative à la pose de quatre nouvelles bornes hydrantes dans les villages de Bevaix, Fresens, Gorgier et St-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 12, 13, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2019 ;

sur la proposition du Conseil communal

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de Fr. 300'000.- est accordé au Conseil communal pour la pose de quatre nouvelles bornes hydrantes dans les villages de Bevaix, Fresens, Gorgier et St-Aubin-Sauges.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements no 7200 et amorti conformément à la loi au taux de 2%/an.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2019, d'un montant de Fr. 220'000.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Bevaix, le 20 mai 2019